



Demande de mise sous tutelle après sous seing

Par **guylusc**, le **22/08/2013** à **10:07**

Bonjour,

J ai signé un compromis de vente pour l achat d une maison. Le notaire s est déplacé chez les vendeurs du fait de leur âge(né(e)s en 1929). Deux jours après, une demande (émanant de deux des 5 enfants des vendeurs) de mise sous tutelle des vendeurs a été faite auprès du procureur et du juge des mises sous tutelle.

Questions:

Est ce recevable?

Quels sont mes droit sachant que j ai vendu ma maison et que et je me retrouve maintenant à la rue?

Que me conseillez vous de faire?

Cordialement